

DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

Le dispositif « *plus de maîtres que de classes* » dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école, repose sur l'affectation dans une école d'une ressource supplémentaire, afin de permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques pour faciliter l'évolution des pratiques pédagogiques et mieux répondre aux besoins des élèves, notamment les plus fragiles.

L'organisation de ce dispositif est définie dans la circulaire n° 2012-201 du 18/12/2012 (BO n° 3 du 15/01/2013). Ce dispositif, pour être efficace, nécessite un **engagement collectif de l'équipe enseignante de l'école (ou du groupe scolaire)**.

Implantation			
	Ecole de rattachement administratif	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
	EEPU Jean Jaurès 1	BRIGNOLES	BRIGNOLES
	EEPU Frédéric Mireur	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
	EEPU Ernest Maunier	FLAYOSC	DRAGUIGNAN
	EEPU Aubanel (RRS)	FREJUS	ST RAPHAEL/FREJUS
	EEPU ST Exupéry	HYERES	HYERES
	EEPU Jules Michelet	HYERES	HYERES
	EEPU Ernest Renan	LA SEYNE	LA SEYNE
	EEPU Victor Hugo (Eclair)	LA SEYNE	LA SEYNE
	EEPU La Beaucaire (Eclair)	TOULON	TOULON 2
	EEPU Jules Murair (Eclair)	TOULON	TOULON 2
	EEPU Marius Longepierre (Eclair)	TOULON	TOULON 3
	EEPU Pont de Suve (Eclair)	TOULON	TOULON 3
	EEPU Le Brusquet	TOULON	TOULON 3

Dans le cadre du mouvement 2013, un support d'adjoint de classe élémentaire sera implanté dans chacune des écoles listées ci-dessus. Ces postes pourront être obtenus à titre définitif.

Au sein de chaque école, le maître assurant la mission de « maître supplémentaire », sera affecté en « AFA » (affectation provisoire à l'année) sur le support « MSUP » durant la période du dispositif. Il conservera son ancienneté à titre définitif dans l'école.